



LANGEAIS

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU DE PASSEPORT

MINEUR PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX A PRÉSENTER)

**PRÉ-DEMANDE EN LIGNE
ET ACHAT
DES TIMBRES FISCAUX :**
<https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches>

IMPORTANT
La pré-demande est valable
6 mois. Une seule pré-demande
est nécessaire pour
l'obtention simultanée de
la CNI et du PASSEPORT

- LA PRÉ-DEMANDE NON SIGNÉE**
- ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
OU DECLARATION DE PERTE**
- 1 PHOTO D'IDENTITÉ DE MOINS DE 6 MOIS**
(NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005)
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN AN
AU NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL :**
*Avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus, taxe foncière,
facture (eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, attestation ou
facture ou quittance d'assurance du logement...)*
ATTENTION : PAS D'ÉCHÉANCIER, NI D'AVIS D'ÉCHÉANCE, NI D'AVIS DE RELANCE
- LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL**
(CNI ou passeport)
- UN JUSTIFICATIF D'ÉTAT CIVIL :**
 - **COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS**
Important : la fourniture d'un acte de naissance n'est plus nécessaire si la commune de votre lieu de naissance est dématérialisée. Vérification sur :
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>.
 - **OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ** (valide ou périmée de moins de 5 ans)
 - **OU PASSEPORT** (valide ou périmée de moins de 5 ans)
 - **OU LIVRET DE FAMILLE**
- TIMBRES FISCAUX :**
 - **25 euros POUR LA CARTE D'IDENTITÉ :** Si déclaration de perte ou de vol
 - **17 euros POUR LE PASSEPORT :** mineur de -de 15 ans
 - **42 euros POUR LE PASSEPORT :** mineur à partir de 15 ans

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- SI NOM D'USAGE,** les deux parents doivent établir une demande manuscrite et fournir la copie respective de leur titre d'identité.
- SI PARENTS DIVORCÉS,** jugement fixant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur et le lieu de résidence.
EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, fournir un justificatif de domicile pour chaque parent, accompagné du titre d'identité.
- SI LE MINEUR EST SOUS TUTELLE,** fournir la copie de la décision de justice qui désigne le tuteur.



LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR ET DE L'INTÉRESSÉ EST OBLIGATOIRE